

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2025-209

LE PRESIDENT,

Objet :

**SYSTEME D'ACQUISITION
DYNAMIQUE POUR L'ACHAT
DE VEHICULES NEUFS ET
D'OCCASIONS
(LOT N°4 - 4X4 PICK UP
D'OCCASION)**

**MARCHE D'ACHAT D'UN
PICKUP D'OCCASION POUR
UDR**

DECLARATION SANS SUITE

Vu l'arrêté inter préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-63 du comité syndical du 17 septembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant qu'une consultation en procédure formalisée a été publiée le 6 mai 2022, allotie en 10 lots pour la mise en place d'un système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasions ;

Considérant que par décision du 14 novembre 2022, Roannaise de l'Eau a admis pour le lot 4 portant sur l'achat de Pic up / 4x4 d'occasion les candidatures des sociétés : EUROPE SERVIE, CDS MOTORS/PVA/ALLIANCE PUJOL et HSDP mandataire, SAINT GERMAIN AUTOMOBILES ainsi que AUTO CONSEIL LOCATION ;

Considérant que ces candidats ont été mis en concurrence pour l'achat d'un utilitaire d'occasion pour le centre technique d'exploitation, le 15 septembre 2025 ;

Considérant qu'aucun des candidats n'a déposé d'offres ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) de déclarer sans suite le marché d'achat d'un véhicule 4X4 PICKUP d'occasion pour l'UDR pour consultation infructueuse.

Roanne, le 14 octobre 2025

Le Président,



Daniel FRECHET

Roanne, le 15 octobre 2025

Le Président